

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **14 décembre 2017**
Date d'affichage : **14 décembre 2017**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Aigueperse.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléant de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Didier CHASSAIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN.
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M^{me} Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 203 : MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-20 relatif aux modifications statutaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 1975 portant adoption des statuts du SBA,

Vu la délibération n°2017-15 en date du 09 mars 2017 portant modification des statuts : mise à jour de la liste des Communautés de Communes membres du SBA,

Vu la délibération du comité syndical du SBA du 29 septembre 2017 approuvant la modification des statuts,

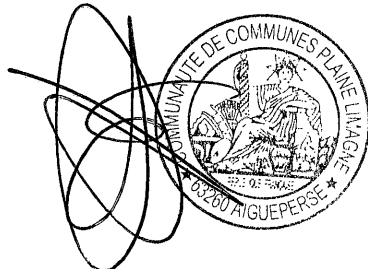
Le rapporteur explique qu'il convient de modifier l'article 7 des statuts du SBA, dans sa rédaction actuelle, prévoyant la répartition de chaque membre du SBA au sein de son assemblée délibérante. Cette modification reviendrait à ne pas restreindre les adhérents au syndicat aux seules communautés de communes mais à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, métropole...). Cette modification permettra de prendre en compte des évolutions intercommunales suite au schéma départemental de coopération intercommunale du Puy-de-Dôme.

Seul l'article 7 est modifié, les autres articles des statuts restent inchangés.

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,**
- **d'approuver la modification de l'article 7 telle que présentée,**
 - **d'adopter les statuts du Syndicat du Bois de l'Aumône ainsi modifiés.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 21/12/2017
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

